



**Arrêté n° 2023-60**

**Fixant la liste des candidats à l'élection municipale partielle complémentaire  
de la commune de CHENNEVIERES-LES-LOUVRES**

Le Sous-Préfet de Sarcelles  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code électoral et notamment ses articles L.247, L.255-2 et suivants et L.258 ;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 9 mars 2022 nommant M. Philippe COURT préfet du Val d'Oise ;

**Vu** le décret du président de la république en date du 30 septembre 2022 nommant M. Dominique LEPIDI en qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 23-022 du 2 mars 2023 modifiant l'arrêté préfectoral n° 22-168 du 7 novembre 2022 donnant délégation de signature à M. Dominique LEPIDI, sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles ;

**Vu** la circulaire NOR/INT/A/1625463J du ministre de l'Intérieur en date du 19 septembre 2016 relative à l'organisation des élections partielles ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2023-37 du 21 avril 2023 portant convocation des électeurs et dépôt des candidatures en vue de procéder à l'élection partielle complémentaire sur la commune de Chennevières-lès-Louvres ;

**Considérant que** la période de dépôt des candidatures est arrivée à échéance conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n°2023-37 susvisé ;

**Sur proposition** de la secrétaire générale de la sous-préfecture de Sarcelles ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : Les candidats autorisés à se présenter au premier tour de scrutin pour l'élection municipale partielle complémentaire du 11 juin 2023 (et du 18 juin 2023 en cas de second tour de scrutin) est fixée comme suit (par ordre alphabétique) :

- Monsieur CHENE Frédéric
- Madame DOURADO Dominique
- Monsieur MOROSINI Lionel
- Madame SEGUIN Christelle
- Monsieur STEPHAN Désiré Cyrille

**Article 2** : Le nombre de sièges à pourvoir est de **quatre**.

**Article 3** : Madame la secrétaire générale de la sous-préfecture de Sarcelles et monsieur le maire de la commune de Chennevières-lès-Louvres sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise et consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr>

Fait à Sarcelles, le **26 MAI 2023**

Le sous-préfet de Sarcelles



Dominique LEPIDI